

## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution du marché de travaux « Création de la zone d'activité de la Forestrerie à Moncoutant-sur-Sèvre »

Décision D-2024-210

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** le Code de la Commande publique relatif aux marchés publics, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée ouverte ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;
- **Vu** l'avis d'appel à concurrence envoyé le 06 mai 2024 (BOAMP et Profil acheteur) ;
- **Considérant** que les montants estimatifs HT de chaque lot sont de :
  - o Lot 1 Terrassement Voirie Eaux Pluviales Eaux usées Tranchées réseaux : 1 229 872 € HT
  - o Lot 2 Basse tension – Eclairage public – Génie Civil Télécommunication : 109 670 € HT
  - o Lot 3 Espaces verts : 169 220 € HT
- **Considérant** que la concurrence à correctement joué.

### PREAMBULE

À la suite de l'avis d'appel public à concurrence du marché n°2024\_04\_MAP3, en procédure adaptée concernant les travaux « Création de la zone d'activité de la Forestrerie à Moncoutant »,

Pour le lot 1 Terrassement Voirie Eaux Pluviales Eaux usées Tranchées réseaux, 3 plis ont été reçus puis analysés

Pour le lot 2 Basse tension – Eclairage public – Génie Civil Télécommunication, 3 plis ont été reçus puis analysés

Pour le lot 3 Espaces verts, 2 plis ont été reçus puis analysés.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** D'attribuer le marché n° 2024\_04\_MAP3 « Création de la zone d'activité de la Forestrerie à Moncoutant » comme suit :

Lots	Attributaires	Montant HT
1- Terrassement Voirie Eaux Pluviales Eaux usées Tranchées réseaux	<b>CHARIER TP SUD</b> Lieu dit Le Chezeau Combrand – CS 60315 79143 CERIZAY cedex  <b>SIRET : 864 800 123 000 50</b>	<b>Offre de base : 1 047 235,67 €</b>

2- Basse tension – Eclairage public – Génie Civil Télécommunication	<b>SOMELEC SAS</b> 7 rue Jacques de Vaucanson 17180 PERIGNY  <b>SIRET : 836 550 269 00093</b>	<b>105 482,94 €</b>
3- Espaces verts	<b>SARL VION ENVIRONNEMENT</b> La Foye 79140 CERIZAY  <b>SIRET : 448 660 332 00010</b>	<b>118 875,05 €</b>

**ARTICLE 2** : D'imputer les dépenses sur le budget concerné.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 04 JUIL. 2024

**Le Président,  
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**



Transmis en préfecture le 05 JUIL. 2024

Notifié ou publié le 05 JUIL. 2024

Le Président,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif  
dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.